

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal n°39-2022**

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	23/03/2022
Présents	17
Absents	6
Procurations	5
Votants	22

Par suite d'une convocation en date du vingt-trois mars deux mille vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le lundi vingt-huit mars deux mille vingt-deux à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent.

Absents : DILLON Valérie, CHARRASSE Evelyne, ESCANDE Jacques, ROUCH Mylène, LAURENT Elisa, PEISER Jean-Luc.

Procurations : DILLON Valérie à CAUX Xavier, CHARRASSE Evelyne à ALEXANDRE Maria, ESCANDE Jacques à ROUGÉ Pierre, ROUCH Mylène à LE MINEZ Monique, PEISER Jean Luc à PORTET Christian

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MARROT Catherine est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Don de chaises et de tables à l'Association des Parents d'Élèves de l'école Saint Maurice**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un certain nombre de matériels divers et mobiliers, qu'elle acquiert au fil des ans afin de permettre aux différents services d'exercer leurs activités.

Aussi, en vue du renouvellement de mobiliers du restaurant scolaire, Monsieur le Maire propose de faire don de 50 chaises et 2 tables réformées à l'Association des Parents d'Élèves de l'école Saint Maurice.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Décide** de faire don de 50 chaises et de 2 tables réformées à l'Association des Parents d'Élèves de l'école Saint Maurice ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX

